



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-091

Séance du 22 octobre 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le seize octobre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 25

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES donnant procuration à Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Madame Françoise HOULES, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Budget Annexe ZALA – Décision Modificative n° 2024-01

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Budget Annexe Zone d'Activité de Laboutarié (ZALA) a contracté un emprunt dont les intérêts sont indexés sur le taux du livret A. Le montant des intérêts n'étant pas totalement connu lors de l'élaboration du budget primitif 2024, il est nécessaire de rajouter des crédits (66) par décision modificative.

De plus, il y a lieu d'abonder les crédits au chapitre 011 pour finaliser le paiement des travaux. Cette augmentation de dépenses et la non-perception des recettes prévues au Budget Primitif 2024 impliquent un réajustement des crédits sur les variations de stocks.

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	MONTANT
011 – Charges à caractère général	+ 7 000,00 €
66 – Intérêts d'emprunt	+ 2 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	+ 5,00 €
043 – 608 – Frais accessoires	+ 2 005,00 €
042-7133 – Variation des stocks	+ 256 813,40 €
RECETTES	MONTANT
75 – Produits exceptionnels	+ 9 005,00 €
043 – 796 – Frais accessoires	+ 2 005,00 €
042-7133 – Variation des stocks	+ 256 813,40 €
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	MONTANT
040 – 3355 – Variation de stocks	+ 256 813,40 €
RECETTES	MONTANT
040 – 3355 – Variation de stocks	+ 256 813,40 €

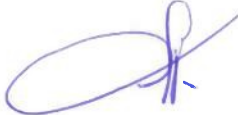
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter la Décision Modificative n°2024-01 du Budget Annexe ZALA susvisée.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



Communauté
Communes
du Tarn

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX

